



VÉLOROUTE VOIE VERTE V75

Découvrez le projet !

MAÎTRE D'OUVRAGE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

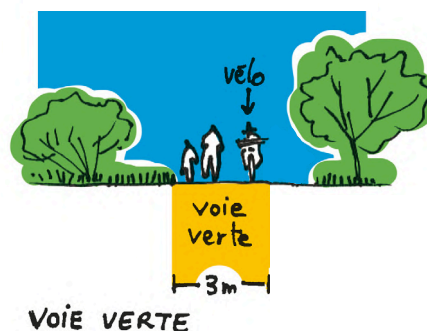
PARTENAIRES





En bref

L'objectif est de **remplacer l'itinéraire V75 actuel** Montluçon - Moulins - Diou, principalement en route partagée, par une **voie verte dédiée** entre Montluçon et Moulins via Nérès-les-Bains, réutilisant autant que possible l'ancienne emprise ferroviaire reliant Commentry à Moulins.

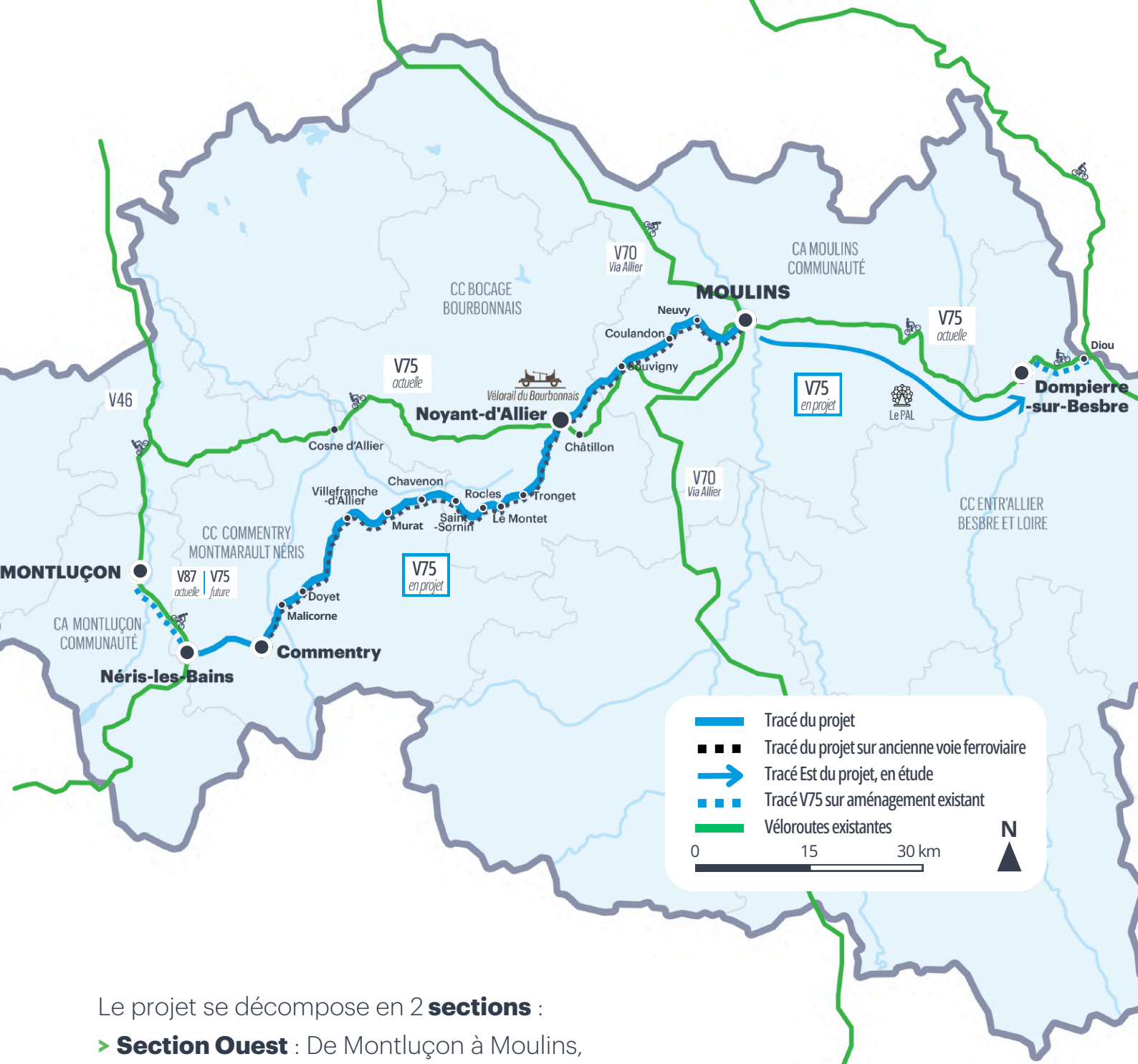


La V75 en projet est **connectée à plusieurs autres itinéraires cyclables** nationaux traversant l'Allier : La Vagabonde (V87), Cœur de France à vélo (V46), Via Allier (V70), Eurovélo 6 (EV6)...

Objectifs

Le projet est une opportunité pour :

- Développer les **mobilités actives** du quotidien, loisir, tourisme et sport, en offrant un itinéraire cyclable **sécurisé**, en site propre ;
- Favoriser le **développement économique et touristique** du territoire ;
- **Valoriser le patrimoine** ferroviaire historique.



Le projet se décompose en 2 **sections** :

- **Section Ouest** : De Montluçon à Moulines,
 - Montluçon - Nérès-les-Bains, sur la voie existante,
 - Nérès les Bains - Commentry, dont le tracé est à créer (8 km),
 - Commentry - Moulines par l'ancienne voie ferrée (66 km).
- **Section Est** : De Moulines à Diou via Dompierre-Sur-Besbre, qui est en étude.

La **Région Auvergne-Rhône-Alpes** est le maître d'ouvrage sur la section Ouest du projet entre Nérès-les-Bains et Moulines (environ 75 km). Elle mène également une étude de faisabilité sur la partie Est afin de préfigurer une cohérence d'ensemble. Le projet est **élaboré en association avec les collectivités locales** à qui la Région remettra l'infrastructure réalisée pour qu'elles assurent sa gestion ultérieure.



Actualités

En 2024 et en 2025, le projet V75 est en phase d'étude de faisabilité.

Inventaires écologiques, diagnostics d'infrastructures, analyses de variantes de tracés... Ces études permettent de **comprendre les impacts** (environnementaux, techniques, juridiques, financiers...) **que va avoir le projet** dans et autour de son périmètre. Elles vont **guider les décisions de la Région** et elles permettront d'**informer le public** lors des phases ultérieures du projet.



Salamandre tachetée

ZOOM SUR

Les inventaires écologiques

Afin de protéger la biodiversité tout au long du projet, un **écologue** va comptabiliser les espèces de plantes et d'animaux présents sur le périmètre et les alentours de la V75.

Cet inventaire de la faune et de la flore se fait sur 4 saisons et permettra d'appliquer la **séquence Éviter, Réduire, Compenser** au projet, afin qu'il affecte le moins possible la biodiversité.

Pour se faire, il se peut que l'écologue **demande ponctuellement accès** à votre parcelle privée.

EN SAVOIR +

Une question ? Une remarque ? L'équipe projet vous répond à :

contact.V75@auvergnerhonealpes.fr

